



Comité des Fêtes et d'Entraide
de la Route d'Houplines

Déclaré en Préfecture le 6 mars 1977 n° 0595 017 521

Café de l'Industrie

22, rue des déportés - 59280 Armentières

PARTICULIERS

Emplacement n°

BRADERIE DU DIMANCHE 8 JUIN 2025 DE 8 H A 15 H

Vos engagements :

- Emplacement : respecter l'emplacement indiqué par l'organisateur, l'emplacement doit être laissé propre, sans débris en fin de braderie
- Interdit : cuisson de nourriture (barbecue, friteuse...), vente de boissons et alimentaire
- Véhicule : un seul par exposant sera accepté
- Sécurité : ne pas brader au milieu de la rue pour respecter les normes de sécurité de la braderie

ATTENTION : AUCUN VEHICULE NE POURRA ENTRER OU SORTIR ENTRE 8H ET 15H

Toute demande doit être accompagnée :

- d'une copie de la pièce d'identité, passeport ou carte de séjour,
- ce bulletin d'inscription dûment complété et signé
- d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,
- du règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de la Route d'Houplines.

Faute de quoi ce bulletin ne sera pas pris en considération.

1,50 € le mètre linéaire – section de 2 mètres

Les emplacements seront attribués en priorité aux riverains.

Les numéros au sol des emplacements vous seront envoyés la semaine précédente.

Les emplacements non occupés à 7h30 seront réattribués, sans aucune possibilité de remboursement.

La clôture des inscriptions est fixée au 25 mai 2025

Les riverains sont prioritaires jusqu'au 4 mai 2025 (au-delà la place sera attribuée)

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom :
Né(e) le à Ville :
Adresse :
CP Ville
Tél. :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Réservation (entourez le métrage souhaité) avec le règlement

2m : 3€ 4m : 6€ 6m : 9€ 8m : 12 € 10m : 15€ Autre : m €

Documents à déposer ou envoyer

Café de l'Industrie - 22 rue des déportés- Armentières

Cadre réservé au Comité Droits de place payé :

Espèces° :

Chèque :



Comité des Fêtes et d'entraide
de la Route d'Houplines

Déclaré en Préfecture le 6 mars 1977 n°0595 017 521

Café de l'Industrie

22, rue des déportés - 59280 Armentières

PROFESSIONNELS

Emplacement n°

**BRADERIE
DU DIMANCHE 8 JUIN 2025
DE 8 H A 15 H**

Vos engagements :

- Emplacement : respecter l'emplacement indiqué par l'organisateur, l'emplacement doit être laissé propre, sans débris
- Interdit : cuisson de nourriture (barbecue, friteuse...), vente de boissons et alimentaire
- Véhicule : un seul par exposant sera accepté
- Sécurité : ne pas brader au milieu de la rue pour respecter les normes de sécurité de la braderie

ATTENTION : AUCUN VEHICULE NE POURRA ENTRER OU SORTIR ENTRE 8H ET 15H

Toute demande doit être accompagnée :

- d'une copie de la pièce d'identité, passeport ou carte de séjour,
- photocopie de votre K-BIS (immatriculation au Registre du Commerce ou à la Chambre de Métiers) datant de moins de 3 mois
- copie d'une attestation responsabilité professionnelle
- ce bulletin d'inscription dûment complété et signé
- d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,
- du règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de la Route d'Houplines.

Faute de quoi ce bulletin ne sera pas pris en considération.

1,50 € le mètre linéaire – section de 2 mètres

Les emplacements seront attribués en priorité aux riverains.

Les numéros au sol des emplacements vous seront envoyés la semaine précédente.

Les emplacements non occupés à 7h30 seront réattribués, sans aucune possibilité de remboursement.

La clôture des inscriptions est fixée au 25 mai 2025

Les riverains sont prioritaires jusqu'au 4 mai 2025 (au-delà la place sera attribuée)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

et y ayant, dans la personne morale, la fonction de :

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél.

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Réservation (entourez le métrage souhaité) avec le règlement

2m : 3€ 4m : 6€ 6m : 9€ 8m : 12 € 10m : 15€ Autre : m €

Documents à déposer ou envoyer

Café de l'Industrie - 22 rue des déportés- Armentières

Cadre réservé au Comité Droits de place payé :

Espèces° :

Chèque :